

Plascassier  
18/06/15

Mireille RONDON, 96 ch. des Parêts, Plascassier  
(Section D I n° 162 à 168 inclus)

Je reproduis ci après les termes de mon courrier  
remis à M. l'Adjoint à l'Urbanisme le 4-12-2014

Monsieur l'Adjoint

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'accorder  
ce rendez-vous et me permet de confirmer ci-  
après, les différents points et remarques que  
je viens de vous soumettre.

Plascassier, situé sur les crêtes les plus  
remarquables de notre Commune est constitué :  
= d'une zone densifiée représentée par le centre  
ancien et sa grille (le clos des Lucioles)  
= un vaste secteur d'habitats pavillonnaires  
diffus issu des zones NB du POS.

Le Conseil municipal a délibéré sur la mise  
en révision générale du PLU en vigueur -  
Le SCOT est-il toujours en cours de délibération

La loi ALUR a choisi la méthode de  
densification des quartiers d'habitats  
pavillonnaires par la suppression du  
COS et du minimum parcellaire.

Dans le cadre de cette révision générale je  
souhaite qu'une étude environnementale,  
sincère, requalifie le découpage entre  
zones N, A, et U du PLU en vigueur.

En effet sur la protection des oliveraies nous  
pouvons constater que des terres sans  
oliviers ont été classées en zone No alors  
que de belles oliveraies figurent au  
plan de zonage en zone U, sans protect.

Une telle incohérence m'oblige à réagir ajoutée  
à cela l'incompréhension d'être spoliée  
depuis toutes ces années et ce, jusqu'à quand  
je tiens à préciser que ma propriété :

- en application du Pos est passée de la zone à 5000 à  
celle de 10.000 -
- et avec le Plu en zone No → inconstructible  
(ex zone N) du POS).

Ma requête porte sur l'examen du classement  
en zone No de ma propriété constituée d'un  
terrain nu de 50 ares jouxtant le  
lotissement des Parêts, lotissement qui  
a fait l'objet du maintien des règles et  
qui cependant a été classé en zone naturelle.  
Je vous remercie de l'attention que vous voudrez  
bien porter à ma requête je vous prie de bien

Plascassier le 11-6-2015 Mireille Rondon